



**Conseil économique  
et social**

Distr.  
LIMITÉE

E/CN.4/Sub.2/2004/L.10/Add.5  
13 août 2004

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME  
Sous-Commission de la promotion et de  
la protection des droits de l'homme  
Cinquante-sixième session  
Point 7 a) de l'ordre du jour

**ADOPTION DU RAPPORT SUR LA CINQUANTE-SIXIÈME SESSION**

**Projet de rapport de la Sous-Commission de la promotion  
et de la protection des droits de l'homme**

**Rapporteur: M. Paulo Sérgio Pinheiro**

**TABLE DES MATIÈRES\***

Chapitre

VIII. QUESTIONS SPÉCIFIQUES SE RAPPORTANT AUX DROITS DE L'HOMME:

- a) LES FEMMES ET LES DROITS DE LA PERSONNE HUMAINE;
- b) FORMES CONTEMPORAINES D'ESCLAVAGE;
- c) NOUVELLES PRIORITÉS, EN PARTICULIER LE TERRORISME  
ET LA LUTTE CONTRE LE TERRORISME

---

\* Le document E/CN.4/Sub.2/2004/L.10 et ses additifs contiennent les projets de chapitres du rapport relatif à l'organisation de la session et aux divers points de l'ordre du jour. Les résolutions et décisions adoptées par la Sous-Commission, ainsi que les projets de résolution et de décision appelant une décision de la Commission des droits de l'homme et les autres questions intéressant la Commission figurent dans le document E/CN.4/Sub.2/2004/L.11 et ses additifs.

## **VIII. QUESTIONS SPÉCIFIQUES SE RAPPORTANT AUX DROITS DE L'HOMME:**

- a) LES FEMMES ET LES DROITS DE LA PERSONNE HUMAINE;**
- b) FORMES CONTEMPORAINES D'ESCLAVAGE;**
- c) NOUVELLES PRIORITÉS, EN PARTICULIER LE TERRORISME  
ET LA LUTTE CONTRE LE TERRORISME**

1. La Sous-Commission a examiné le point 6 de son ordre du jour à ses 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> séances, le 5 août, à ses 15<sup>e</sup> et 16<sup>e</sup> séances, le 6 août, à sa 17<sup>e</sup> séance, le 9 août, à sa 18<sup>e</sup> séance, le 10 août, et à ses 23<sup>e</sup> et 24<sup>e</sup> séances, le 12 août 2004.

2. Pour la liste des documents publiés au titre du point 6, voir l'annexe VII du présent rapport.

3. À la 13<sup>e</sup> séance, le 5 août 2004:

a) M<sup>me</sup> Koufa, Rapporteuse spéciale sur le terrorisme et les droits de l'homme, a présenté son rapport final (E/CN.4/Sub.2/2004/40). Au cours du dialogue interactif qui a suivi, M. Alfredsson, M. Bíró, M. Bossuyt, M. Kartashkin, M. Guissé, M<sup>me</sup> Mbonu, M<sup>me</sup> O'Connor et M. Sattar ont fait des déclarations. À la 19<sup>e</sup> séance, le 10 août, M<sup>me</sup> Koufa a formulé ses observations finales;

b) M. Cristiano Dos Santos a présenté au nom de M. Dos Santos Alves un document de travail sur les droits de l'homme et la solidarité internationale (E/CN.4/Sub.2/2004/43). Au cours du dialogue interactif qui a suivi, des déclarations ont été faites par M. Cherif, M. Decaux et M. Kartashkin, ainsi que par l'observateur de l'organisation non gouvernementale Minnesota Advocates for Human Rights. À la 19<sup>e</sup> séance, le 10 août, M. Dos Santos a formulé ses observations finales.

4. À la 14<sup>e</sup> séance, le 5 août 2004:

a) M<sup>me</sup> Hampson a présenté son document de travail final sur les réserves aux traités relatifs aux droits de l'homme (E/CN.4/Sub.2/2004/42). Au cours du dialogue interactif qui a suivi, des déclarations ont été faites par M. Bossuyt, M. Decaux, M. Guissé, M. Kartashkin, M. Alfonso Martínez, M<sup>me</sup> Motoc, M. Salama et M. Yokota, ainsi que par M. Teodor Melescanu, Président de la cinquante-sixième session de la Commission du droit international,

M. Alain Pellet, Rapporteur spécial sur le droit et la pratique concernant les réserves aux traités, M. Giorgio Gaja et M. P. Sreenivasa Rao, membres de la Commission du droit international. À la même séance, M<sup>me</sup> Hampson a formulé ses observations finales;

b) M. Pinheiro, Président-Rapporteur du Groupe de travail des formes contemporaines d'esclavage, a présenté le rapport du Groupe de travail sur sa vingt-neuvième session (E/CN.4/Sub.2/2004/36). Au cours du dialogue interactif qui a suivi, M. Decaux a fait une déclaration. À la même séance, M. Pinheiro a formulé ses observations finales;

c) M<sup>me</sup> Warzazi, Rapporteur spécial sur les pratiques traditionnelles affectant la santé des femmes et des fillettes, a présenté son rapport actualisé (E/CN.4/Sub.2/2004/41). Au cours du dialogue interactif qui a suivi, des déclarations ont été faites par M. Alfredsson, M. Chen, M<sup>me</sup> Chung, M. Bossuyt, M<sup>me</sup> Hayashi et M<sup>me</sup> Mbonu, ainsi que par les observateurs des organisations non gouvernementales ci-après: Comité interafricain sur les pratiques traditionnelles ayant effet sur la santé des femmes et des enfants en Afrique et Minnesota Advocates for Human Rights.

5. À la 15<sup>e</sup> séance, le 6 août 2004, M<sup>me</sup> Motoc, Rapporteuse spéciale sur les droits de l'homme et le génome humain, a présenté son rapport préliminaire (E/CN.4/Sub.2/2004/38). Au cours du dialogue interactif qui a suivi, M. Bíró, M. Guissé, M<sup>me</sup> Koufa et M<sup>me</sup> Warzazi ont fait des déclarations. À la 19<sup>e</sup> séance, le 10 août, M<sup>me</sup> Motoc a formulé ses observations finales.

6. À la 17<sup>e</sup> séance, M<sup>me</sup> Frey, Rapporteuse spéciale chargée de la question de la prévention des violations des droits de l'homme commises à l'aide d'armes de petit calibre et d'armes légères, a présenté son rapport intérimaire (E/CN.4/Sub.2/2004/37 et Add.1). Au cours du dialogue interactif qui a suivi, M. Bengoa, M. Guissé, M<sup>me</sup> Hampson et M<sup>me</sup> O'Connor ont fait des déclarations. À la même séance, M<sup>me</sup> Frey a formulé ses observations finales.

7. Au cours du débat général sur le point 6 de l'ordre du jour, des déclarations ont été faites par des membres de la Sous-Commission et des observateurs de gouvernements, d'organisations intergouvernementales, d'organismes des Nations Unies, d'institutions spécialisées, d'autres organisations et d'organisations non gouvernementales. Pour la liste détaillée des orateurs, voir l'annexe II.

**Directives et principes relatifs à la promotion et à la protection des droits de l'homme dans la lutte contre le terrorisme**

8. À la 23<sup>e</sup> séance, le 12 août 2004, M<sup>me</sup> Koufa a présenté le projet de décision E/CN.4/Sub.2/2004/L.13, qui avait pour auteurs M. Alfonso Martínez, M. Alfredsson, M. Bíró, M. Bossuyt, M. Chen, M. Cherif, M<sup>me</sup> Chung, M. Decaux, M. Dos Santos, M<sup>me</sup> Hampson, M. Kartashkin, M<sup>me</sup> Koufa, M<sup>me</sup> Motoc, M<sup>me</sup> O'Connor, M. Pinheiro, M<sup>me</sup> Rakotoarisoa, M. Salama, M. Sattar, M. Tuñón Veilles, M<sup>me</sup> Wadibia-Anyanwu et M. Yokota, auxquels M. Guissé et M<sup>me</sup> Warzazi se sont joints par la suite.

9. Le projet de décision a été adopté sans vote. Pour le texte de la décision, voir chapitre II, section B, décision 2004/109.

**Programme mondial d'éducation dans le domaine des droits de l'homme**

10. À la même séance, M. Yokota a présenté le projet de résolution E/CN.4/Sub.2/2004/L.26, qui avait pour auteurs M. Alfredsson, M. Bengoa, M. Bíró, M. Chen, M. Cherif, M<sup>me</sup> Chung, M. Decaux, M. Dos Santos, M. Guissé, M<sup>me</sup> Hampson, M. Kartashkin, M<sup>me</sup> Koufa, M<sup>me</sup> Motoc, M<sup>me</sup> O'Connor, M<sup>me</sup> Rakotoarisoa, M. Salama, M. Sattar, M<sup>me</sup> Wadibia-Anyanwu, M<sup>me</sup> Warzazi et M. Yokota, auxquels M. Bossuyt s'est joint par la suite.

11. M. Yokota a modifié oralement la dernière ligne du paragraphe 2 du projet de résolution.

12. M. Alfonso Martínez et M. Yokota ont fait des déclarations à propos du projet de résolution.

13. Le projet de résolution, tel que modifié oralement, a été adopté sans vote. Pour le texte de la résolution, voir chapitre II, section A, résolution 2004/18.

**Rapport du Groupe de travail des formes contemporaines d'esclavage**

14. À la même séance, M. Pinheiro a présenté le projet de résolution E/CN.4/Sub.2/2004/L.29, qui avait pour auteurs M. Bossuyt, M. Decaux, M. Dos Santos, M. Guissé, M<sup>me</sup> Motoc, M<sup>me</sup> O'Connor, M. Pinheiro, M. Sattar, M<sup>me</sup> Warzazi et M. Yokota, auxquels

M. Alfonso Martínez, M. Alfredsson, M. Bíró, M. Casey, M. Chen, M. Cherif, M<sup>me</sup> Chung, M. Kartashkin, M<sup>me</sup> Koufa, M<sup>me</sup> Rakotoarisoa et M. Tuñón Veilles se sont joints par la suite.

15. Le projet de résolution a été adopté sans vote. Pour le texte de la résolution, voir chapitre II section A, résolution 2004/19.

### **Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour la lutte contre les formes contemporaines d'esclavage**

16. À la même séance, M. Pinheiro a présenté le projet de résolution E/CN.4/Sub.2/2004/L.30, qui avait pour auteurs M. Bossuyt, M. Decaux, M. Dos Santos, M. Guissé, M<sup>me</sup> Motoc, M<sup>me</sup> O'Connor, M. Pinheiro, M. Sattar, M<sup>me</sup> Warzazi et M. Yokota, auxquels M. Alfonso Martínez, M. Bíró, M. Cherif, M<sup>me</sup> Chung, M. Kartashkin, M<sup>me</sup> Koufa et M. Tuñón Veilles se sont joints par la suite.

17. Le projet de résolution a été adopté sans vote. Pour le texte de la résolution, voir chapitre II, section A, résolution 2004/20.

### **Terrorisme et droits de l'homme**

18. À la même séance, M<sup>me</sup> Motoc a présenté le projet de résolution E/CN.4/Sub.2/2004/L.33, qui avait pour auteurs M. Alfredsson, M. Bengoa, M. Bíró, M. Bossuyt, M. Chen, M. Cherif, M<sup>me</sup> Chung, M. Decaux, M. Dos Santos, M<sup>me</sup> Hampson, M. Kartashkin, M<sup>me</sup> Motoc, M<sup>me</sup> O'Connor, M. Pinheiro, M<sup>me</sup> Rakotoarisoa, M. Salama, M. Sattar, M. Tuñón Veilles, M<sup>me</sup> Wadibia-Anyanwu, M<sup>me</sup> Warzazi et M. Yokota, auxquels M. Alfonso Martínez s'est joint par la suite.

19. Conformément à l'article 28 du règlement intérieur des commissions techniques du Conseil économique et social, l'attention de la Sous-Commission a été appelée sur un état estimatif des incidences financières et des incidences sur le budget-programme du projet de résolution.

20. Le projet de résolution a été adopté sans vote. Pour le texte de la résolution, voir chapitre II, section A, résolution 2004/21.

### **Réserves aux traités relatifs aux droits de l'homme**

21. À la même séance, la Sous-Commission a examiné le projet de décision E/CN.4/Sub.2/2004/L.36, qui avait pour auteurs M. Alfredsson, M. Bíró, M. Chen, M. Cherif, M<sup>me</sup> Chung, M. Decaux, M. Dos Santos, M<sup>me</sup> Hampson, M. Kartashkin, M<sup>me</sup> Koufa, M<sup>me</sup> Mbonu, M<sup>me</sup> Motoc, M<sup>me</sup> O'Connor, M. Pinheiro, M<sup>me</sup> Rakotoarisoa, M. Sattar, M<sup>me</sup> Warzazi et M. Yokota, auxquels M. Alfonso Martínez, M. Cherif, M. Guissé, M. Kartashkin et M. Tuñón Veilles se sont joints par la suite.

22. Le projet de décision a été adopté sans vote. Pour le texte de la décision, voir chapitre II, section B, décision 2004/110.

### **Les droits de l'homme et la solidarité internationale**

23. À la même séance, la Sous-Commission a examiné le projet de décision E/CN.4/Sub.2/2004/L.43, qui avait pour auteurs M. Bíró, M. Chen, M. Cherif, M<sup>me</sup> Chung, M. Decaux, M. Dos Santos, M. Guissé, M<sup>me</sup> Hampson, M. Kartashkin, M<sup>me</sup> Koufa, M<sup>me</sup> Mbonu, M<sup>me</sup> Motoc, M<sup>me</sup> O'Connor, M<sup>me</sup> Rakotoarisoa, M. Salama, M. Sattar, M<sup>me</sup> Warzazi et M. Yokota, auxquels M. Alfonso Martínez s'est joint par la suite.

24. Le projet de décision a été adopté sans vote. Pour le texte de la décision, voir chapitre II, section B, décision 2004/111.

### **Viol systématique, esclavage sexuel et pratiques analogues à l'esclavage**

25. À la même séance, M<sup>me</sup> Chung a présenté le projet de résolution E/CN.4/Sub.2/2004/L.44, qui avait pour auteurs M. Alfredsson, M. Bengoa, M. Bíró, M. Bossuyt, M. Chen, M. Cherif, M<sup>me</sup> Chung, M. Decaux, M. Dos Santos, M. Guissé, M<sup>me</sup> Hampson, M. Kartashkin, M<sup>me</sup> Koufa, M<sup>me</sup> Mbonu, M<sup>me</sup> Motoc, M<sup>me</sup> O'Connor, M. Pinheiro, M<sup>me</sup> Rakotoarisoa, M. Salama, M. Sattar, M. Tuñón Veilles, M<sup>me</sup> Warzazi et M. Yokota.

26. M<sup>me</sup> Chung a modifié oralement le quatrième alinéa du préambule du projet de résolution.

27. Le projet de résolution, tel que modifié oralement, a été adopté sans vote. Pour le texte de la résolution, voir chapitre II, section A, résolution 2004/22.

### **Rapport préliminaire sur l'étude relative aux droits de l'homme et génome humain**

28. À la même séance, la Sous-Commission a examiné le projet de décision E/CN.4/Sub.2/2004/L.46, qui avait pour auteurs M. Alfredsson, M. Bíró, M. Chen, M<sup>me</sup> Chung, M. Decaux, M. Dos Santos, M<sup>me</sup> Hampson, M<sup>me</sup> Koufa, M<sup>me</sup> Mbonu, M<sup>me</sup> O'Connor, M<sup>me</sup> Rakotoarisoa, M. Salama, M. Sattar, M. Tuñón Veilles et M. Yokota, auxquels M. Alfonso Martínez, M. Bossuyt, M. Cherif, M. Guissé, M. Kartashkin et M<sup>me</sup> Warzazi se sont joints par la suite.

29. M<sup>me</sup> Koufa a modifié oralement l'alinéa c du projet de décision.

30. Conformément à l'article 28 du règlement intérieur des commissions techniques du Conseil économique et social, l'attention de la Sous-Commission a été appelée sur un état estimatif des incidences financières et des incidences sur le budget-programme du projet de décision.

31. Le projet de décision, tel que modifié oralement, a été adopté sans vote. Pour le texte de la décision, voir chapitre II, section B, décision 2004/112.

### **Reconnaissance du travail méritoire accompli par M<sup>me</sup> Erica-Irene A. Daes en qualité de membre de la Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme**

32. À la même séance, la Sous-Commission a décidé de surseoir à l'examen du projet de décision E/CN.4/Sub.2/2004/L.47, intitulé «Reconnaissance du travail méritoire accompli par M<sup>me</sup> Erica-Irene A. Daes en qualité de membre de la Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme». Pour le texte de la décision, voir chapitre II, section B, décision 2004/113.

### **Pratiques traditionnelles nocives pour la santé des femmes et des fillettes**

33. À la 23<sup>e</sup> séance, le 12 août 2004, M<sup>me</sup> Motoc a présenté le projet de résolution E/CN.4/Sub.2/2004/L.48, qui avait pour auteurs M. Alfredsson, M. Bíró, M. Bossuyt, M<sup>me</sup> Chung, M. Decaux, M<sup>me</sup> Hampson, M<sup>me</sup> Motoc, M<sup>me</sup> O'Connor, M<sup>me</sup> Rakotoarisoa et M. Sattar, auxquels M. Alfonso Martínez, M. Casey, M. Chen, M. Cherif, M. Kartashkin, M<sup>me</sup> Koufa, M. Pinheiro et M<sup>me</sup> Wadibia-Anyanwu se sont joints par la suite.

34. M. Guissé et M<sup>me</sup> Warzazi ont fait des déclarations à propos du projet de résolution.

35. Le projet de résolution a été adopté sans vote. Pour le texte de la résolution, voir chapitre II, section A, résolution 2004/23.

### **Droits de l'homme et acteurs non étatiques**

36. À la même séance, M. Decaux a présenté le projet de décision E/CN.4/Sub.2/2004/L.49, qui avait pour auteurs M. Alfredsson, M. Bíró, M. Bossuyt, M. Chen, M<sup>me</sup> Chung, M. Decaux, M. Dos Santos, M<sup>me</sup> Hampson, M<sup>me</sup> Koufa, M<sup>me</sup> Motoc, M<sup>me</sup> O'Connor, M<sup>me</sup> Rakotoarisoa, M. Salama, M. Tuñón Veilles et M. Yokota, auxquels M. Alfonso Martínez, M. Cherif, M. Kartashkin, M. Sattar et M<sup>me</sup> Warzazi se sont joints par la suite.

37. M. Bíró a modifié oralement l'avant-dernière ligne du projet de décision.

38. M. Alfonso Martínez, M. Bíró et M. Guissé ont fait des déclarations à propos du projet de décision.

39. Le projet de décision, tel que modifié oralement, a été adopté sans vote. Pour le texte de la décision, voir chapitre II, section B, décision 2004/114.

### **Coopération technique**

40. À la 24<sup>e</sup> séance, le 12 août 2004, la Sous-Commission a examiné le projet de décision E/CN.4/Sub.2/2004/L.34, qui avait pour auteurs M. Alfredsson et M. Salama.

41. M. Alfredsson a modifié oralement le projet de décision.

42. Le projet de décision, tel que modifié oralement, a été adopté sans vote. Pour le texte de la décision, voir chapitre II, section B, décision 2004/115.

-----